conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

FDS: Date de dernière parution: 19.06.2018
Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® HY 5731 BD

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

R2QE-00UJ-000G-VNXR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation

mélange

électrique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 4

H413: Peut être nocif à long terme pour les

organismes aquatiques.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

> Peut provoquer une allergie cutanée. H317 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut être nocif à long terme pour les organismes H413

aquatiques.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection/ un équipement de P280

protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: 1.1 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex	Classification	Concent ration
	Numéro d'enregistrement		(% w/w)
dihydro-3- (tétrapropényl)furanne-2,5-dione	26544-38-7 247-781-6	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 70 - < 90
Propane-1,2-diol, propoxylated	25322-69-4 Polymère	Acute Tox. 4; H302  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500,05 mg/kg	>= 10 - < 20
benzyldiméthylamine	103-83-3 203-149-1 612-074-00-7 01-2119529232-48	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 477 mg/kg	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
benzyldiméthylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	9,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	2,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
dihydro-3- (tétrapropényl)furanne -2,5-dione	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
benzyldiméthylamine	Eau douce	0,005 mg/l	
	Eau de mer	0 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	534 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,071 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,007 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sol	0,011 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-	Eau douce	0,02 mg/l	
2,5-dione			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,002 mg/l	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

i	, ,			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	1,7 mg/kg poids		
		sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,17 mg/kg poids		
		sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sol	0,2 mg/kg		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 4 - 5 (20 °C)

Concentration: 500 g/l

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : > 200 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : env. 1 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n- : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 450 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: Méthode de calcul

: Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle): 2 900 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

CL50 (Rat, mâle et femelle): 5300 mg/m3 Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

LD100 (Lapin): > 6 200 - < 7 500 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

## Propane-1,2-diol, propoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 500 - 2000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,05 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 3 000 mg/kg

#### benzyldiméthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle): 579 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat, mâle et femelle): 2052 mg/m3

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): env. 1 477 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 477 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.06.2018 1.1 24.04.2023 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

### **Composants:**

### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Propane-1,2-diol, propoxylated:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Résultat : irritation légère

#### benzyldiméthylamine:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Provoque des brûlures.

BPL : oui

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

## dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux. Résultat : Irritation des yeux

BPL : oui

#### Propane-1,2-diol, propoxylated:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Résultat : irritation légère

## benzyldiméthylamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritation sévère des yeux Résultat : Irritation sévère des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composants:

#### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: 1.1 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Résultat Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

**BPL** non

L'information fournie est basée sur les données de Remarques

substances similaires.

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Voies d'exposition Peau Espèce Humain

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

benzyldiméthylamine:

Type de Test Test de Maximalisation

Voies d'exposition Peau

Cochon d'Inde Espèce

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL oui

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

### Composants:

#### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Type de Test: essai de mutation inverse Génotoxicité in vitro

> Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Da 1.1 24

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

## Propane-1,2-diol, propoxylated:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: négatif

benzyldiméthylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: positif

BPL: oui

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 h

Dose: 150 mg/kg Résultat: négatif

BPL: oui

## Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

### Composants:

#### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 150, 250 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 28 - 54 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel

mg/kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 250 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Autres

Dose: 0/50/150/250 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 250 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

benzyldiméthylamine:

développement du fœtus

Incidences sur le

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 0,35,75,150 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOEL: 150 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

## Toxicité à dose répétée

### Composants:

#### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 50 mg/kg

Voie d'application par voie orale (gavage)

28 - 54 days Durée d'exposition

Nombre d'expositions daily

50, 150 and 250 mg/kg bw/d Dose OCDE ligne directrice 421 Méthode

SDS\_FR-AM - - 400001008057

15 / 25

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018

Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

**BPL** oui

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Espèce Rat NOEL 3 % Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 2 400 h

Méthode Toxicité subchronique

Espèce Rat

NOAEL 1000 mg/kg/d

Voie d'application Contact avec la peau

Durée d'exposition : 2 160 h

Méthode Toxicité subchronique

benzyldiméthylamine:

Espèce Rat, mâle et femelle

**NOEL** 50 mg/kg

Voie d'application par voie orale (gavage)

Durée d'exposition 28 d Nombre d'expositions : 7 d

Dose 0,50,100,200,400 mg/kg bw/d

Méthode Toxicité subaiguë

**BPL** oui

Espèce Rat, mâle et femelle NOAEL env. 150 mg/kg

Voie d'application par voie orale (gavage)

28 d Durée d'exposition Nombre d'expositions 7 d/w

0,6,30,150 mg/kg bw/d Dose Toxicité subaiguë Méthode

**BPL** 

### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

## dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 160 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 33 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée): 800 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE0 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 100

mq/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: >= 10 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

benzyldiméthylamine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 37,8 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

749,6 mg/l

Durée d'exposition: 17 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

534 mg/l

Durée d'exposition: 17 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,789 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

#### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 2 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 9,9 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS:

400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

BPL: oui

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 44 min (25 °C)

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

benzyldiméthylamine:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

> Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 2 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: >= 4,39 (22 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

benzyldiméthylamine:

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe) Bioaccumulation

Durée d'exposition: 42 d

Facteur de bioconcentration (FBC): 2,1 - 22

Substance d'essai: Eau douce Méthode: Essai en dynamique

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 14 d

Facteur de bioconcentration (FBC): 2,1 - 6,4

Substance d'essai: Eau douce Méthode: Essai en dynamique

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,98

pH: 13

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1 Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

 Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles

Autres réglementations:

(R-461-3, France)

#### 401 0, 1 failed)

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

: 84

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LİS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.06.2018 de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des veux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

#### Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 4 H413 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 5731 BD**

Version 1.1

Date de révision: 24.04.2023

Numéro de la FDS: 400001008057

Date de dernière parution: 19.06.2018 Date de la première version publiée:

19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.